



## Apprentissage congé pour révisions

Par **Gladys**, le **06/02/2011** à **23:12**

Bonjour,

je suis en école de commerce en alternance, en contrat d'apprentissage.  
mes partiels arrivent bientôt, il me semble que j'ai droit à des jours spécifiques pour réviser.  
je voulais savoir si c'était le cas ? combien j'avais de jours ? et si vous connaissiez le texte de loi qui le dit .

Merci d'avance

Par **P.M.**, le **07/02/2011** à **00:30**

Bonjour,

Vous pouvez vous référer à l'[art. L6222-35 du Code du travail](#)